

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS
TAUX AU 2022-01-01 ET COMPARATIF 2021-01-01

	Individuel 2022	Individuel 2021	Monoparental 2022	Monoparental 2021	Familial 2022	Familial 2021
Base obligatoire	47,31 \$	43,81 \$	70,98 \$	65,72 \$	118,29 \$	109,53 \$
Facultatif 1	2,96 \$	2,74 \$	4,44 \$	4,11 \$	7,40 \$	6,85 \$
Facultatif 2	5,53 \$	5,12 \$	8,29 \$	7,68 \$	13,82 \$	12,80 \$
Facultatif 3	14,31 \$	13,25 \$	21,47 \$	19,88 \$	35,78 \$	33,13 \$
Facultatif 4	3,27 \$	3,03 \$	4,91 \$	4,55 \$	8,19 \$	7,58 \$
Régime de soins dentaires	13,41 \$	13,41 \$	20,38 \$	20,38 \$	33,79 \$	33,79 \$

RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE 1,114% du traitement

RÉGIME D'ASSURANCE VIE Vie de base de la personne adhérente

10 000 \$ de protection 0,37 \$

25 000 \$ de protection 1,48 \$

Vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe (par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)

Moins de 30 ans	0,013 \$
30 à 34 ans	0,014 \$
35 à 39 ans	0,019 \$
40 à 44 ans	0,026 \$
45 à 49 ans	0,041 \$
50 à 54 ans	0,068 \$
55 à 59 ans	0,119 \$
60 à 64 ans	0,166 \$
65 à 69 ans	0,235 \$
70 à 74 ans	0,293 \$
75 ans ou plus	0,632 \$

Vie de base de la personne conjointe

10 000 \$ de protection 0,56 \$

20 000 \$ de protection 1,12 \$

Vie de base des enfants à charge

5 000 \$ de protection 0,24 \$

10 000 \$ de protection 0,48 \$

Notes :

- 1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
- 2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisis par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.
- 3) Il n'y a aucun congé de primes applicable. 4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1er janvier de cette année civile. 5) La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces primes.